



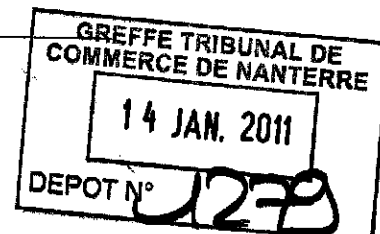
Capital de 19.457.603 euros
Siège social Tour Manhattan, 5/6 Place de Paris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 AOUT 2010**

L'an deux mille dix,

Le 31 août,

A 10 heures,



Le Conseil d'Administration de la société Groupe Flo (ci-après la « Société ») s'est réuni, sur convocation du Président du Conseil d'Administration. Conformément à l'article 15 des statuts de la Société et au règlement intérieur du Conseil d'Administration, la présente séance du Conseil d'Administration a été convoquée pour se tenir par conférence téléphonique.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents

Gilles Samyn en qualité d'administrateur et Président du Conseil d'Administration

Maximilien de Limburg Stirum en qualité d'administrateur .

- Piet Dejonghe, représentant la société GHC sprl, en qualité d'administrateur .

- Antoine Flamarion en qualité d'administrateur .

Mathieu Chabran en qualité d'administrateur .

Pascal Malbequi en qualité d'administrateur .

- Walter Butler en qualité d'administrateur .

- Jean-Marc Espalioux en qualité d'administrateur .

- Dominique Giraudier en qualité d'administrateur

le cabinet Constantin Associés, représenté par Philippe Soumah, Commissaire aux comptes titulaire ,

- le cabinet Fiducial Audit, représenté par Jean-Pierre Boutard, Commissaire aux comptes titulaire.

Est absent .

- Luc Bertrand en qualité d'administrateur .

Arnaud Louet, Directeur Financier de Groupe Flo, assiste également à cette réunion.

Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Gilles Samyn en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (le « Président »).

Arnaud Louet est désigné comme secrétaire.

Gilles Samyn rappelle aux membres du Conseil d'Administration que ceux-ci sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. Présentation des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2010 et du rapport d'activité semestriel
2. Présentation de l'activité commerciale sur juillet & août 2010
3. Réduction du capital social par annulation de 250 actions
4. Points divers

* * * * *

Gilles Samyn ouvre la séance.

1. Présentation et arrêté des comptes au 30 juin 2010

Arnaud Louet prend la parole et rappelle que le calendrier de clôture des comptes semestriels est articulé en deux temps, le rapport financier semestriel n'ayant pu être validé le 28 juillet 2010, date du dernier Conseil d'Administration.

A la lecture des comptes au 30 juin 2010, Gilles Samyn souhaite revenir sur plusieurs points d'observations.

En premier lieu, il souhaite évoquer l'apport de la baisse de la TVA dans l'amélioration de la rentabilité du Groupe.

En réponse, Dominique Giraudier considère que la baisse de la TVA contribue pour un peu moins de la moitié de l'amélioration.

Il profite de cette occasion pour rappeler l'étendue des contreparties sociales demandées par les pouvoirs publics (revalorisation des salaires, pertes & réductions d'allègements de charges sociales, mise en place de régime de mutuelle et de prévoyance, ...).

Comme évoqué lors du précédent Conseil, cette augmentation du coût du travail oblige Groupe Flo à repenser une nouvelle fois son modèle économique. Dominique Giraudier évoque alors un plan progressif de réduction de la masse salariale cuisine au travers d'une innovation et d'une rationalisation de l'offre commerciale. Pour rappel, la masse salariale cuisine chargée représente entre 16% et 17% du chiffre d'affaires.

Gilles Samyn reprend alors la parole. Compte tenu des résultats constatés, il insiste sur la nécessité de rendre public ce premier bilan d'application du taux de TVA réduit.

Dominique Giraudier confirme cette position, tant au niveau des pouvoirs publics qu'au niveau de nos salariés en prévision des négociations annuelles 2011.

En second lieu, Gilles Samyn souhaite revenir sur le modèle économique de la franchise.

Dominique Giraudier rappelle les leviers de rentabilité de ce mode de gestion : droit d'entrée (entre 50K€ et 60 K€), royalties calculées sur le chiffre d'affaires (5% du CA) et rémunération sur les volumes d'achat des produits référencés par Convergence Achat. Il confirme alors que 50 nouvelles franchises génèrent 3M€ à 4M€ de résultat récurrent en année pleine.

Enfin, Gilles Samyn souhaite connaître le détail par nature des immobilisations regroupées sous le poste « Goodwill » à l'actif du bilan consolidé de Groupe Flo. Pour rappel, ce poste s'élève à 123,7 M€ au 30 juin 2010.

Arnaud Louet précise alors

que la notion de « fonds de commerce » reconnue dans les comptes sociaux français, n'a pas d'existence selon les normes IFRS et nécessite donc un reclassement en « Goodwill » au niveau des comptes consolidés, de manière parallèle, le terme « fonds de commerce » dans le bilan consolidé correspond en réalité à une notion de droit au bail.

Gilles Samyn demande alors à Arnaud Louet de décomposer ce poste « Goodwill » lors des prochaines présentations au Conseil d'Administration.

2. Présentation de l'activité commerciale sur juillet & août 2010

Dominique Giraudier confirme une contre performance sur les quinze premiers jours du mois de juillet, liée à des conditions météorologiques pénalisantes (fortes chaleurs) et à la fin de la Coupe du Monde de Football.

A l'inverse, le mois d'août, globalement moins chaud, a été plus favorable en matière d'activité pour Hippopotamus.

Sur l'arrêté des résultats du mois de juillet, Arnaud Louet précise qu'une partie du décalage par rapport au budget (1,1 M€ de retard sur le seul mois de juillet) provient d'une clôture « mécanique », générant notamment des problèmes de cut-off.

Plus de la moitié de cet écart sera compensée dès le mois d'août.

3. Réduction du capital social par annulation de 250 actions

Gilles Samyn rappelle que, dans le cadre du programme de rachat d'actions dont la mise en œuvre a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2007, Groupe Flo a procédé à l'achat de ses propres actions (pour un nombre inférieur à 10% du capital social) dans l'objectif de les annuler.

A ce jour, Groupe Flo se trouve détenir un reliquat de 250 de ses propres actions pour une valeur nominale de 0,50€ chacune. Conformément à l'objectif d'annulation précité, Gilles Samyn propose de procéder à l'annulation desdites actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2009 aux termes de sa 12^{ème} résolution de réduire le capital par annulation d'actions détenues par Groupe Flo, décide, à l'unanimité

de procéder à l'annulation des 250 actions détenues par Groupe Flo ;

- de constater que le capital social de la Société sera en conséquence réduit d'un montant de 125 euros pour être ramené de 19.457.603 à 19.457.478 euros, divisé en 38.914.956 actions de 0,50 euros de nominal chacune, et

d'imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées, soit 737,5 euros, et leur montant nominal, soit 125 euros, sur le compte « prime d'émission », lequel s'élèvera après affectation à 116.884.990,5 euros.

Modification corrélatrice de l'article 6 des statuts de la Société

En conséquence de la décision qui précède, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des votants, de modifier l'article 6 des statuts de la Société ainsi qu'il suit

« ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 19.457.478 €. Il est divisé en 38.914.956 actions de 0,50 € euros chacune, intégralement libérées. »

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

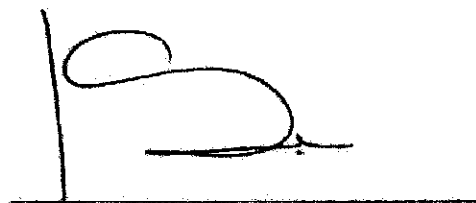
Les administrateurs présents et représentés décident à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

4. Points divers

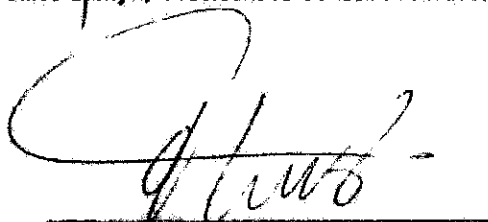
Gilles Samyn profite de la mention du calendrier prévisionnel 2010 pour insister sur le suivi des différents axes stratégiques définis lors du Conseil d'Administration du 28 juillet 2010. Il demande ainsi une mise à jour pour le prochain Conseil, prévu le 27 octobre prochain.

Enfin, il interroge les Administrateurs sur d'éventuels points divers.

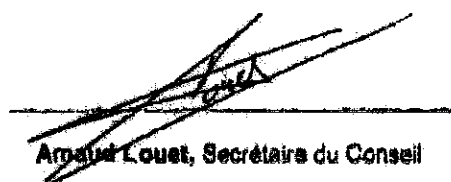
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Gilles Samyn déclare la séance levée.



Gilles Samyn, Président du Conseil d'Administration



Dominique Giraudier, Directeur Général & Administrateur



Armand Louet, Secrétaire du Conseil